

La Commune des Bons Villers recherche un.e puériculteur(trice), échelle D2 / un.e auxiliaire l'enfance, échelle D1 (H/F/X) à raison de 30 heures/ semaine et constitue une réserve de recrutement pour une durée de 4 ans.

La Commune des Bons Villers recherche un.e puériculteur(trice), échelle D2 / un.e auxiliaire l'enfance, échelle D1 (H/F/X) à raison de 30 heures/ semaine en CDI et constitue une réserve de recrutement pour une durée de 4 ans.

Ce recrutement par appel public s'adresse aux personnes des deux sexes.

Votre sélection fera l'objet d'une **épreuve écrite le 17/04/2026**. En cas de réussite (minimum 50 %), **l'épreuve orale se déroulera le 23/04/2026**.

Missions :

Comme défini dans le Décret et l'Arrêté, les missions du personnel d'accueil des enfants des crèches sont :

Le personnel d'accueil des enfants assure la prise en charge professionnelle des enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux.

Il assure les fonctions suivantes :

- Apporter aux enfants les soins nécessaires à leurs besoins quotidiens et leur offrir des conditions riches de développement au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif et social ;
- Assurer l'hygiène du milieu d'accueil ;
- Contribuer à la réalisation des repas adaptés et à l'organisation pratique du milieu d'accueil ;
- Mettre en œuvre le projet d'accueil, contribuer à son évaluation et à son évolution ;
- Assurer l'accueil des familles, des enfants et les relations quotidiennes avec les parents dans un esprit de partenariat ;
- Assurer un accompagnement des stagiaires.

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres tâches en lien avec les activités générales sont consultables via le site de l'ONE.

Conditions d'accès :

- Avoir 18 ans ;
- Être titulaire d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et d'une des formations initiales suivantes :
 - un certificat de qualification auxiliaire de l'enfance ;
 - un certificat de qualification éducateur/éducatrice ;
 - un diplôme de formation de chef/cheffe d'entreprise : accueillant/accueillante d'enfants ou de directeur/directrice de maison d'enfants.
- Bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant ;
- Certificat de qualification puériculteur/puéricultrice ;
- Certificat de qualification agent/agente d'éducation ;

Une possibilité de dispense du CESS existe sous certaines conditions :

- Pour toute personne ayant entamé avant le 1er janvier 2026 sa formation menant au Certificat de qualification "Auxiliaire de l'enfance" et au Certificat de qualification "Educateur/Educatrice" et titulaire de ce certificat ;
- Pour toute personne ayant entamé avant le 1er janvier 2020 sa formation de "Chef/Cheffe d'entreprise IFAPME ou EFPME" et titulaire de ce diplôme.

Connaissances théoriques et/ou pratiques

- Avoir des informations sur le milieu d'accueil ;
- Avoir des connaissances :
 - Du développement de l'enfant durant sa petite enfance de l'accueil en collectivité (hygiène, psychologie, diététique...) ;
 - Des besoins de l'enfant accueilli en-dehors de leur milieu familial ;
 - De la législation relative au secteur de l'accueil de la petite enfance ;
 - Du code de qualité ;
 - Des règles de déontologie et d'éthique professionnelles ;
 - De la bureautique usuelle.

Aptitudes requises liées à la fonction :

- Patience et calme ;
- Empathie ;
- Connaissance et compréhension du développement de l'enfant ;
- Bienveillance ;
- Créativité ;
- Sens de l'observation ;
- Sens des responsabilités ;



Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142



Tous les renseignements peuvent être pris auprès du service GRH, Madame Marine BULTOT au 071/858.148.

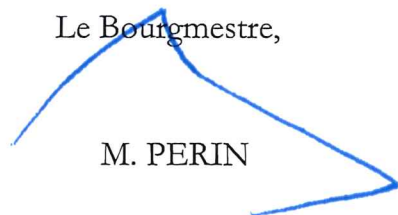
Pour l'Administration communale,

Le Directeur général,


B. WALLEMACQ



Le Bourgmestre,


M. PERIN

- Communication ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Savoir respecter des consignes ;
- Être professionnelle ;
- Bonne organisation.

Traitement et avantages :

- L'échelle barémique qui vous sera attribuée :
 - **Échelle D2**- annuel brut à l'index actuel: minimum 26.015,12 euros à maximum 35.380,79 euros pour 30h
 - **Échelle D1**- annuel brut à l'index actuel: minimum 24.974,56 euros à maximum 33.250,21 euros pour 30h
- Régime de congé de la fonction publique ;
- Chèques repas ;
- Prime de fin d'année et pécule de vacances ;
- Assurance hospitalisation (sous contrat CDI) ;
- Indemnité vélo ;
- Frais kilométrique lors de déplacement de service.

Comment postuler ?

Tous les documents sont à nous faire parvenir (les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération) :

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Extrait du casier judiciaire (modèle 2) datant de moins de 6 mois.

Les candidatures accompagnées des documents requis sont à adresser au « **Collège communal des Bons Villers** » :

- Sous pli au siège de l'administration, place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies ;
- Ou par mail à grh@lesbonsvillers.be.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **08/04/2026** - le cachet de la poste faisant foi.

« Les données personnelles que vous communiquerez à l'occasion de ce recrutement seront traitées comme suit :

Base légale ?	Selon l'étape concernée par le traitement : Art. 6.1 a) du RGPD (consentement) Art. 6.1.b) RGPD (contrat de travail) Art. 6.1.f) RGPD (intérêt légitime)	Données traitées ?	Nom Prénom Téléphone Adresse mail Adresse postale Centres d'intérêts Formations Motivations Expérience professionnelle Autres données communiquées d'initiative dans le CV ou lors de l'entretien et utiles à la procédure de recrutement
Vos droits ?	Information, accès, rectification, limitation. Selon la base légale : droit à l'effacement, à l'opposition et droit à la portabilité.	Durée du traitement ?	Un an si votre candidature n'est pas retenue sauf réserve de recrutement. 5 ans suivant la cessation du contrat de travail si contrat conclu, sauf litige (prolongation pendant la durée du contentieux)
Finalité ?	Engagement du personnel et plus précisément, assurer le suivi des candidatures	Données transmises à des tiers ?	OUI IMIO Rue Léon Morel, 1 5032 Isnes 081/58 61 00 - contact@imio.be Encodage des courriers
Mesures de sécurité ?	Listing figurant sur un serveur sécurisé accessible uniquement aux membres du service ressources humaines et au responsable du service concerné par le recrutement Sensibilisation du personnel. (protection des données et hacking) Pares-feux - antivirus Encodage des données dans le logiciel iadocs de IMIO (double authentification en cours)		



Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142



Pour toute question/réclamation relative au traitement de vos données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre Déléguée à la protection des données à dpo@lesbonsvillers.be ou au 071/858.129. Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande, il vous est loisible d'introduire une plainte à l'autorité de protection des données, rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles (contact@apd-gba.be). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [Charte](#) adoptée par la commune des Bons Villers et relative à la Protection des données personnelles sur le site <https://www.les-bons-villers.be/> »